



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 29717

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessité d'avancer sur l'importance d'accompagner les parents d'enfants autistes. Trop souvent puisqu'il n'y a rien d'autre, l'autisme est aujourd'hui accompagné grâce à des méthodes non validées en France mais très connues à l'étranger qu'il s'agisse de la méthode Teacch, Makaton, ABA ou bien d'autres. Il lui demande si le Gouvernement entend valider ces méthodes et ce qu'il a prévu pour aider les familles qui abandonnent leur emploi pour se consacrer à l'accompagnement de leur proche.

## Texte de la réponse

Une étude a été conduite à la demande du ministère chargé de la santé, afin de disposer d'un recensement des données scientifiques françaises et internationales relatives aux interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées aux personnes autistes. Ce travail précise que des résultats en France sur lesquels se fonde le constat d'une efficacité restent encore limités par des problèmes méthodologiques. Pour répondre à la demande des familles de diversifier les méthodes et approches d'accompagnement des personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement, plusieurs mesures ont été inscrites dans le nouveau plan 2008-2010. Tout d'abord, le développement de nouveaux modèles d'accompagnement, actuellement peu répandus en France et n'y ayant pas fait l'objet d'une expertise, sera promu dans un cadre dérogatoire et évalué. Parallèlement, un socle consensuel de connaissances et de bonnes pratiques sera élaboré et diffusé au sein de l'ensemble des milieux professionnels et associatifs. Ce nouveau plan a également pour objectif de permettre de mieux accompagner les familles, notamment par la mise en place d'un dispositif d'annonce qui vise à les soutenir, à les guider lors du diagnostic et des premières orientations d'accompagnement et de prise en charge, ainsi que par la mise à disposition d'outils d'information ou de formation en direction des parents et des aidants. Le contenu du plan est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé (<http://sante-jeunesse-sports.gouv.fr>).

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29717

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 2008, page 7056

**Réponse publiée le :** 28 octobre 2008, page 9366